

## GRILLE TARIFAIRE DE L'UNITE D'ACCUEIL POUR ECOLIERS (crèche et UAPE)

Catégorie	Revenu en CHF (revenu imposable selon chiffre 26 de la dernière taxation fiscale)		Tarif horaire d'accueil sans le repas	
	de	à	Subvention	
1	-	20'000	70%	1.50
2	20'001	30'000	60%	2.-
3	30'001	40'000	50%	2.50
4	40'001	50'000	40%	3.-
5	50'001	60'000	30%	3.50
6	60'001	70'000	25%	3.75
7	70'001	80'000	20%	4.-
8	80'001	-	0%	5.-
9	Hors entité ERVEO			8.-

De plus, pour les personnes imposées à la source, il est tenu compte du revenu net du couple moins le 20%.

### Les repas

Le prix du repas est fixé à CHF 10.- en UAPE et CHF 8.- en crèche et enfantine. Les repas non excusés sont facturés au tarif normal.

### Les collations (10h-16h)

Le prix des collations est fixé à CHF 2.-

### Finance d'inscription

CHF 30.-

### La subvention

Sur la prise en charge du temps de midi et le repas nous distinguons 2 cas :

- en cas de besoin venant des parents : tarifs ci-dessus
- en cas d'obligations liées à l'école : subvention à 60%

La grille tarifaire entre en vigueur dès le 1<sup>er</sup> août 2018.